

N° 102

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 23 MARS 1971

Deux heures de l'après-midi

### PRIÈRE

M. MacGuigan, du comité spécial mixte de la Constitution du Canada, présente le deuxième rapport dudit comité, dont voici le texte:

Faisant suite à son premier rapport présenté le vendredi 30 octobre 1970 et conformément à l'ordre de renvoi qui lui permet de se transporter d'un lieu à l'autre au Canada, votre Comité désire rendre compte qu'il a modifié l'horaire de ses séances en dehors d'Ottawa pour y inclure une séance publique à Timmins (Ont.) le 18 mars 1971, et à Edmundston (N.-B.) le 19 mai 1971. Cette dernière séance remplace celles qui devaient avoir lieu à Saint-Jean et Sackville (N.-B.).

La séance publique prévue à Hull (Qué.) a été reportée au 22 mars 1971 et la séance conjointe de Chicoutimi et Jonquière sera tenue à Arvida (Qué.) le 21 avril 1971.

Le Comité désire également signaler qu'il tiendra ses séances publiques à Montréal du 26 au 29 avril 1971.

L'accueil favorable qu'a reçu le Comité lorsqu'il a siégé à Toronto les 7 et 8 décembre 1970, rend néces-

saire la tenue d'autres séances publiques dans cette ville; celles-ci auront lieu du 31 mars au 2 avril 1971.

Du consentement unanime, le Bill C-232, Loi modifiant la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils, est lu une deuxième fois et déferé au comité permanent des affaires des anciens combattants.

Du consentement unanime, le Bill C-233, Loi modifiant la Loi de 1952 sur les allocations aux anciens combattants, est lu une deuxième fois et déferé au comité permanent des affaires des anciens combattants.

Du consentement unanime, le Bill C-234, Loi modifiant la Loi sur les pensions, est lu une deuxième fois et déferé au comité permanent des affaires des anciens combattants.

Le Bill C-215, Loi créant la Commission du textile et du vêtement et apportant en conséquence certaines modifications à d'autres lois, rapporté avec des amendements par le comité permanent des finances, du commerce